



Information aux élèves

Vous avez réglé votre cotisation FSE, vous êtes donc adhérent(s), vous pouvez participer à la vie de l'Association !

Vous n'êtes pas encore adhérent, mais vous êtes intéressé(s) par un club et souhaitez obtenir des informations sur les activités proposées dans le cadre du Foyer

**Venez assister à l'assemblée générale du FSE, qui se tiendra, le
Mardi 29 septembre 2020, de 12h30 à 13h30 en salle polyvalente**

Les points suivants seront abordés :

- Comptes et bilan de l'année 2019-2020
- Présentation des clubs proposés pour 2020/21
- Composition du bureau

Pour rappel, le FSE a pour but d'encourager et faciliter les activités périscolaires au collège. Il propose dans le cadre de « clubs », des activités encadrées par des enseignants bénévoles, pendant la pause méridienne.

Tout élève qui souhaite s'inscrire, doit s'acquitter d'une cotisation d'un montant minimum de 5 euros. Ces cotisations couvrent l'achat du matériel et des fournitures nécessaires au bon fonctionnement des clubs, et permettent également, en complément d'autres ressources, de financer des événements, sorties et voyages pédagogiques.

Chaque élève du collège bénéficie à un moment de sa scolarité, des actions du foyer.

Comme pour la coopérative scolaire en primaire, vous pouvez soutenir les actions du F.S.E. en nous adressant un don. Nous comptons sur vous !

Le bureau du F.S.E.